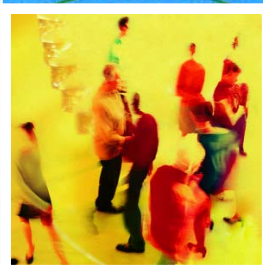




Bureau  
international  
du Travail

# LA PROTECTION SOCIALE: ÇA COMPTE !

JUIN 2003



PRÉVENIR  
ET PROTÉGER

OFFRIR DE NOUVELLES  
POSSIBILITÉS

OUVRIR ET FACILITER  
L'ACCÈS AUX BIENS  
ET SERVICES  
ESSENTIELS

---

## Publications de l'OIT

Le Bureau des publications du BIT produit et fait paraître toutes sortes de documents: analyses des grandes tendances économiques et sociales; position de l'OIT sur les questions intéressants le monde du travail ; ouvrages de référence ; guides techniques ; monographies et résultats de recherches ; recueils de directives pratiques élaborés par des experts pour promouvoir la sécurité et la santé au travail ; ouvrages de formation ; manuels d'éducation ouvrière, etc. Il fait aussi paraître, en français, anglais et espagnol, la *Revue internationale du Travail*, qui fait le point des questions d'actualité et présente les résultats de la recherche sur le monde du travail et sur les problèmes sociaux et économiques.

Catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courrier électronique **pubvente@ilo.org**

---

ISBN 92-2-214203-9



Assane Diop  
Directeur exécutif  
Secteur de la protection sociale

# Éditorial

- 1 <http://www.ilo.org/public/english/about/iloconst.htm>
- 2 <http://www.un.org/Overview/rights.html>
- 3 <http://www.ilo.org/public/english/>
- 4 <http://www.coe.int/portalT.asp>
- 5 <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/charc10107.htm>
- 6 [http://www.europarl.eu.int/charter/default\\_en.htm](http://www.europarl.eu.int/charter/default_en.htm)
- 7 [http://www.discerningtoday.org/members/un\\_millennium\\_declaration.htm](http://www.discerningtoday.org/members/un_millennium_declaration.htm)
- 8 <http://www.developmentgoals.org/>
- 9 [http://www.coe.int/T/E/Communication\\_and\\_Research/Press/Events/6.-Other\\_events/2002/2002-11\\_Access\\_to\\_social\\_rights\\_-\\_Malta/](http://www.coe.int/T/E/Communication_and_Research/Press/Events/6.-Other_events/2002/2002-11_Access_to_social_rights_-_Malta/)
- 10 TPrix Nobel 1969. Allocution de remise du Prix, Mme Aase Lionaes, Présidente du Comité Nobel, Parlement norvégien.  
<http://www.nobel.se/peace/laureates/1969/press.html>

La protection sociale est de longue date l'un des domaines d'activité de l'Organisation internationale du Travail. Les idées que cette dernière a exprimées et défendues depuis sa création en 1919 dans le cadre du Traité de Versailles restent pour la plupart valables et d'actualité. La Constitution de l'OIT affirme qu'« une paix universelle et durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale ». L'OIT a été créée dans le but de promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs et l'emploi rémunéré, de fournir une protection sociale et d'améliorer les conditions de travail par le dialogue social. Ses buts et objets, tels que définis par la Conférence générale de mai 1944, connue sous le nom de Déclaration de Philadelphie<sup>1</sup>, placent la protection sociale au premier plan de sa mission.

La question de la protection sociale ne relève pas que de l'OIT. Une base juridique nationale et internationale très solide a été constituée dans ce domaine tout au long du XXe siècle, et l'affirmation des droits individuels et collectifs ou des chartes et déclarations sur ce sujet ont été incorporées dans de nombreuses constitutions nationales. La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies<sup>2</sup> se réfère aux droits à la protection sociale. Des normes internationales de protection sociale ont été adoptées par l'Organisation internationale du Travail<sup>3</sup> et par le Conseil de l'Europe<sup>4</sup>. En 1989, l'Union européenne a adopté la « Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs »<sup>5</sup>. Plus récemment, la « Charte des droits fondamentaux »<sup>6</sup>, portant notamment sur les questions de protection sociale, a été proclamée par l'Union européenne à son Sommet de Nice (2000). En septembre 2000, les dirigeants mondiaux ont regroupé dans la « Déclaration du Millénaire des Nations Unies »<sup>7</sup> les buts et cibles fixés dans les années 1990. Les objectifs, cibles numériques et indicateurs quantifiables permettant d'évaluer les progrès accomplis sur la base de cette Déclaration sont devenus connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>8</sup>. Les institutions, nations, communautés et particuliers ont tous un rôle et une responsabilité dans la réalisation de ces objectifs. Le renforcement et l'extension des régimes de protection sociale sont des conditions préalables pour les atteindre et se maintenir au même niveau par la suite. L'accès efficace aux droits sociaux et à la protection sociale est un problème important aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Depuis 1999, le Conseil de l'Europe dresse l'inventaire des insuffisances de ces droits et des obstacles à leur application efficace. Sa Conférence sur l'accès aux droits sociaux (2002) a débouché sur la Déclaration de Malte, dans laquelle a été réaffirmée l'importance d'un accès efficace aux droits sociaux basé sur un ensemble de principes et de directives politiques concrètes<sup>9</sup>.

En 1969, Le Prix Nobel de la Paix a été décerné à l'OIT. Dans son allocution, Mme Aase Lionaes, Présidente du Comité Nobel, s'est référée au fait que l'Organisation avait réussi « à traduire en actes l'idée morale essentielle sur laquelle elle est fondée »<sup>10</sup>. Devant l'Institut, David A. Morse, alors Directeur général du BIT, a déclaré : « l'OIT a été un terrain de rencontre pour tous les pays du monde, un instrument de coopération et de dialogue entre des intérêts très différents, à des moments où les hommes étaient enclins à régler leurs différents par la force plutôt que par la discussion »<sup>11</sup>.

Trente ans plus tard, et conformément à ses principes et valeurs essentiels, le BIT a adopté son Agenda du Travail décent proposé par son Directeur général, Juan Somavia. Il se caractérisait par l'ouverture de nouvelles possibilités – considérables – aussi bien que par d'énormes défis à relever, tels qu'un changement permanent et croissant, beaucoup d'anxiété, d'incertitudes et d'insécurité<sup>12</sup>. L'Agenda du Travail décent est un nouveau terrain de rencontre théorique et pratique qui permet aux Etats membres, à l'OIT et au Bureau international du Travail de se concentrer sur quatre objectifs stratégiques : promouvoir et faire appliquer des normes et des principes et droits fondamentaux au travail ; offrir aux hommes et aux femmes de plus grandes possibilités d'obtenir un emploi et un revenu décent ; renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour l'ensemble des hommes et des femmes ; renforcer le tripartisme et le dialogue social.

- 11 **Prix Nobel 1969.**  
**Organisation internationale**  
**du Travail – Exposé, 11**  
**décembre 1969.**  
<http://www.nobel.se/peace/laureates/1969/labour-lecture.html>
- 12 **Rapport du Directeur**  
**général du BIT: Le travail**  
**décent. 87e session de la**  
**Conférence internationale**  
**du Travail, Genève,**  
**juin 1999**  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc87/rep-i.htm>
- 13 <http://www.ilo.org/public/english/protection/socsec/download/aconsens.pdf>
- 14 <http://www.ilo.org/public/english/protection/socsec/pol/campagne/index.htm>
- 15 **Convention 184.**  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc89/pdf/c184.pdf>  
**Recommandation 192.**  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc89/pdf/r192.pdf>
- 16 <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>
- 17 <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc91/reports.htm>
- 18 <http://www.ilo.org/public/english/protection/>

C'est dans le cadre du programme d'action de l'OIT visant à renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour l'ensemble des hommes et des femmes que se situe l'objectif stratégique fixé au Secteur de la protection sociale : une action précise pour refléter dans la pratique le fait qu'il est aujourd'hui reconnu qu'un accès efficace à la protection sociale est un indicateur fondamental de la réussite des politiques nationales de développement. La protection sociale répond aux besoins essentiels et fondamentaux de chacun d'entre nous dans son cycle de vie : la santé, y compris la prévention et la protection contre le VIH/SIDA, la sécurité et la santé au travail, les conditions de travail, y compris la sécurité du revenu salarial, les soins aux personnes âgées, etc. Dans une économie mondialisée, de nombreux hommes et femmes poursuivent et terminent leur vie à l'étranger. Une protection sociale efficace ne doit pas seulement prendre en compte les populations autochtones mais aussi la population des migrants internationaux, qui ne cesse d'augmenter. La protection sociale est un contrat social non seulement entre les générations mais aussi entre les pays. L'amélioration et l'extension des régimes de protection sociale et la possibilité d'avoir accès efficacement à ces régimes constituent une garantie de stabilité et de paix, lesquelles sont à leur tour des conditions préalables au développement durable et à la justice sociale dans notre « village planétaire ». Si l'on néglige la protection sociale, l'on affaiblit la cohésion sociale en encourageant et favorisant l'exclusion, la fracture sociale et les égoïsmes, ouvrant ainsi la porte aux inégalités, à une insécurité accrue, à la violence, aux troubles sociaux, aux trafics en tous genres, au travail des enfants, au stress, aux drogues et à la prostitution. La façon dont le monde va décider de régler les questions de protection sociale sera un indicateur, pour les générations futures, de leurs chances de succès collectif dans l'obtention de la paix, de la justice sociale et de l'efficacité économique.

Le renforcement de l'efficacité et de la couverture de la protection sociale pour tous ne nécessite pas seulement l'adoption d'un ensemble de politiques et stratégies bien conçues : il exige aussi, et avant tout, beaucoup de clairvoyance, une volonté sans relâche, des efforts soutenus et des changements permanents pour faire face à l'évolution des situations et aux nouveaux défis à relever. Depuis son adoption, et tout en maintenant et réaffirmant ses objectifs stratégiques, l'Agenda du Travail décent a évolué et a adapté ses objectifs opérationnels pour renforcer son impact et améliorer son efficacité, afin de mieux contribuer au programme d'action de la communauté internationale, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, grâce à ses activités en matière de traitement de l'économie informelle, de garantie d'un développement durable et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les problèmes de protection sociale ont été au coeur même de l'action de l'OIT ces trois dernières années. La Conférence internationale du Travail de 2001 a été essentiellement axée sur les régimes de sécurité sociale; elle a permis d'obtenir ce qu'il a été convenu d'appeler le « Nouveau consensus »<sup>13</sup>, qui comprend notamment le lancement d'une campagne mondiale sur l'extension de la sécurité sociale, entre autres instruments<sup>14</sup>, y compris ceux destinés à la protection sociale des travailleurs dans l'agriculture<sup>15</sup>. La Conférence internationale du Travail de 2002 a été surtout consacrée à l'économie informelle. Elle a reconnu la contribution essentielle de la protection sociale aux efforts déployés pour briser les cercles vicieux et fournir un accès à des niveaux de protection plus efficaces et plus efficaces<sup>16</sup>. La protection sociale se situera encore au centre des discussions en 2003, lorsque pour la première fois dans l'histoire de l'OIT, un ensemble de normes – en l'occurrence celles sur la sécurité et la santé au travail<sup>17</sup> – sera analysé et discuté avec une approche intégrée. Conformément à l'objectif consistant à permettre à tous de bénéficier de l'Agenda du Travail décent et reconnaissant l'importance croissante des migrations internationales, la Conférence internationale du Travail de juin 2004 se penchera sur les problèmes des travailleurs migrants. Ces problèmes relèvent aussi de la compétence du Secteur de la protection sociale<sup>18</sup>.

Compte tenu de l'expérience des trois dernières années, ainsi que du nouvel Agenda du Travail décent, qui est en évolution constante, j'ai adapté la structure du Secteur de la Protection sociale en recréant deux départements et une unité qui me rendent compte directement : le Département de la Sécurité sociale, le Département de la Protection du travail et le Programme du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail (ILO/AIDS). Cette proposition a l'appui du Directeur général et a été approuvée par le Conseil d'administration du BIT en mars 2003

Le monde change et les questions de protection sociale deviennent de plus en plus d'actualité. En ma qualité de Directeur exécutif du Secteur de la Protection sociale, j'ai encouragé mon équipe de collaborateurs à faire preuve d'esprit d'innovation et de coopération, à jouer un rôle moteur dans certaines actions mais aussi à contribuer aux efforts déployés lorsque c'est une autre équipe qui joue le rôle prépondérant, et à garder à l'esprit, dans toutes nos activités, la nécessité de faire des économies et d'être efficace. Nous avons fait des progrès mais des améliorations sont encore possibles. L'obtention de meilleures performances, le renforcement de nos activités d'information et de communication, en particulier avec nos mandants tripartites, sont des questions essentielles.

Les besoins de nos mandants, tels qu'exprimés par l'intermédiaire des organes compétents de l'OIT, constituent la feuille de route du Secteur de la protection sociale. C'est pour renforcer l'information et communiquer avec ces mandants et avec le grand public, afin de faire connaître nos réussites et nos échecs dans le domaine de la protection sociale, que nous avons lancé le présent bulletin d'information, intitulé «La protection sociale: ça compte !». Il sera distribué, essentiellement en version électronique, un mois avant chaque session du Conseil d'administration du BIT (mars, juin et novembre). «La protection sociale: ça compte !» comprendra toutes informations pertinentes sur les activités des différents services du Secteur de la protection sociale, et abordera des questions communes à différents domaines, telles que l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'économie informelle.

Le premier numéro met en exergue les activités de deux de nos principaux services : SAFEWORK et MIGRANT. Les prochains numéros seront consacrés à d'autres services, à des projets spéciaux, aux réunions les plus importantes, aux publications et aux cours de formation dispensés dans le monde entier. Ce bulletin d'information est évolutif, et nous espérons bien enrichir son contenu et améliorer sa présentation. Les observations et commentaires de nos lecteurs – de vous-même, donc – seront pour nous un précieux moyen de nous assurer qu'il remplit ses fonctions internationales et de communication. J'espère sincèrement que vous le trouverez intéressant et je me réjouis par avance de connaître vos réactions et vos observations.

## Le programme des migrations internationales

..... 4

## Programme focal sur le travail sans risques

..... 7

Le réseau des centres du CIS

..... 9

## Le programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail

..... 10

## Le service financement, actuariat et statistiques

..... 12

## Le service politiques et développement de la sécurité sociale

..... 13

## Le service des conditions de travail

..... 15

Les régions: la protection sociale en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique

..... 16

[http://www.ilo.org/  
public/french/  
protection](http://www.ilo.org/public/french/protection)



# Migrant

<http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/index.htm>

PROTECTION DES TRAVAILLEURS  
Le programme des migrations  
internationales

**“Les travailleurs migrants sont un atout pour tout pays auquel ils apportent leur travail.**

**Donnons leur la dignité qu’ils méritent en tant qu’êtres humains, et le respect qu’ils méritent en tant que travailleurs.”**

Juan Somavia  
Directeur général du BIT

## **Les problèmes des migrants au premier rang des sujets discutés par la CIT 2004**

En 2002, le Conseil d'administration du BIT a placé les travailleurs migrants à l'ordre du jour de la 92<sup>e</sup> Session (2004) de la Conférence internationale du Travail. Les trois principaux thèmes de cette session – la migration internationale de main-d'œuvre à l'ère de la mondialisation ; les politiques et structures pour une migration plus harmonieuse pour l'emploi ; et l'amélioration de la protection des travailleurs migrants auront pour but d'accroître la cohérence, la pertinence et l'impact des activités du BIT liées aux normes. La Conférence utilisera une approche intégrée, définira les besoins des Etats membres et examinera un plan d'action ainsi que les instruments en vigueur.

Un volet essentiel du plan d'action est le consensus et les consultations entre les gouvernements et les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le BIT procédera à une enquête auprès des Etats membres et des organisations d'employeurs et de travailleurs, afin d'actualiser et de compléter les informations dont il dispose sur les politiques, les lois et les pratiques nationales relatives aux migrations internationales de main-d'œuvre et à la situation des travailleurs migrants. Il obtiendra ainsi un aperçu général des tendances, politiques et pratiques en matière de migration, et une meilleure connaissance des problèmes actuels en la matière.

## **Projet de recherche BIT/DFID sur la migration de la main-d'œuvre qualifiée**

Un récent projet de recherche BIT/DFID sur l'analyse de la migration de la main-d'œuvre qualifiée dresse le bilan des expériences en la matière de l'Argentine, de la Bulgarie, de la région des Caraïbes, de l'Inde, de la Jamaïque, des Philippines, de l'Afrique du Sud et australe, du Sri Lanka, du Royaume-Uni, de l'Uruguay et des Etats-Unis. Si une certaine émigration de main-d'œuvre qualifiée en provenance de pays en développement stimule la croissance économique, des flux importants dans ce sens font toutefois craindre une « fuite des cerveaux ». L'impact net est le solde des effets directs et indirects. L'effet le plus direct est la réduction du capital humain disponible, essentiel à la productivité et à la croissance économique. Mais ce type de migration peut également encourager et favoriser la croissance économique par d'importants effets de retour. Les migrants qui reviennent dans leur pays rapportent de l'étranger leurs compétences et leur expérience professionnelles, ce qui accélère la productivité. Les expatriés qui restent à l'étranger transfèrent des fonds chez eux. Ils transfèrent également des connaissances, des technologies et des investissements vers leur pays d'origine, ce qui accroît la productivité et le développement économique. L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement est celui de leur engagement actif dans l'échange de compétences qui a lieu sur le marché mondial de la main-d'œuvre.

## **Deux rapports récents du BIT sur le trafic des migrants**

« Prendre le mal à la racine : arrêter l'exploitation des travailleurs migrants par le crime organisé ». Ce document présente le point de vue et l'expérience du BIT en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants par le crime organisé. Dans le contexte plus large des migrations de main-d'œuvre et de la réglementation, il décrit les facteurs à l'origine des flux et de la demande de travailleurs migrants, fait le point des différents éléments qui incitent au trafic du fait de l'absence de possibilités de migration par des voies légales et reconnues, explique comment d'aucuns trompent les travailleurs migrants et les exploitent, et propose des mesures détaillées, en matière de migration, pour lutter contre le trafic et réduire les pressions sous-jacentes. Le rapport met l'accent sur une série de mesures nationales – mesures juridiques et relatives au marché de l'emploi -, intégrées, permettant de lutter contre le trafic et l'implication du crime organisé.

« Les aspects législatifs de la contrebande et du trafic de travailleurs migrants » décrit les différences conceptuelles entre trois phénomènes qui ont un effet négatif sur l'administration des migrations régulières : les migrations clandestines, la contrebande et le trafic de travailleurs migrants. Ce rapport analyse la réaction de la communauté internationale, fondée sur des normes, qui s'est traduite par l'adoption des Protocoles de Palerme (Protocole pour prévenir, supprimer et sanctionner le trafic de personnes, notamment les femmes et les enfants, et Protocole contre la contrebande de travailleurs migrants par terre, mer et air) ainsi que des conventions et recommandations pertinentes des Nations Unies et de l'OIT.

#### **Utilisation productive des transferts de fonds au Mexique : étude et formation dans 5 Etats mexicains (2002-2003)**

Cette étude, qui vise à encourager les Mexicains, dans leurs régions à fort taux de migration, à renforcer leurs capacités de création d'entreprises avec l'appui des fonds transférés par les travailleurs émigrés, comprend une proposition de projet-pilote sur la façon dont l'épargne des travailleurs migrants mexicains à l'étranger peut contribuer au financement de projets productifs dans leurs communautés d'origine. Elle explique comment des associations des villes d'origine de ces travailleurs migrants et des organisations communautaires peuvent attirer, transférer, et/ou administrer les fonds en question et propose des produits, services et programmes susceptibles d'être financés par les fonds épargnés par ces migrants et par les familles qui les reçoivent. Les travailleurs migrants mexicains peuvent ainsi contribuer directement à la commercialisation des biens destinés à l'exportation produits dans les communautés qui bénéficient de ces projets financièrement soutenus par leur épargne. Le projet-pilote décrit le rôle des gouvernements des Etats ; des projets-pilotes binationaux seront lancés dans cinq Etats de la République mexicaine : Puebla, Jalisco, Michoacán, Zacatecas et Guanajuato (2003).

#### **Les conditions de travail des travailleurs migrants en Amérique centrale et dans les pays andins**

Une série de rapports a servi de base de travail pour la fourniture des services de conseil politique du BIT et des services de coopération technique dans la région andine de l'Amérique du Sud et en Amérique centrale. Ces rapports ont pour but de sensibiliser les mandants de l'OIT à la nécessité de résoudre les problèmes relatifs aux conditions de travail et d'emploi, et de prévenir et éliminer, dans cette région du monde, le traitement des travailleurs migrants dans des conditions inférieures à la normale.

#### **La lutte contre la discrimination à l'encontre des (im)migrants et des minorités ethniques au travail en Italie (2002-2003)**

Cette importante étude nationale (financée par le ministère italien des affaires sociales) sur la fréquence de la discrimination contre les travailleurs migrants légaux et de la discrimination dans l'accès à l'emploi en Italie comprend les résultats de « tests pratiques » effectués à Turin, Naples et Rome. Ce travail de recherche, semblable aux études - qui ont reçu partout un accueil élogieux - que le BIT a réalisées dans neuf pays européens, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis en 1995-1998, mesure la discrimination dans l'accès à l'emploi. Des taux de discrimination nets moyens de 32 à 35% ont été constatés dans ces pays.

#### **Rapport sur les migrations de la région sub-saharienne vers l'Europe occidentale**

Le rapport intitulé « Les migrations clandestines, à partir de la région sub-saharienne, vers le Maroc puis, à travers le Maroc, vers l'Espagne, la France, l'Italie et d'autres pays d'Europe occidentale (2002) » fournit aux chercheurs et aux décideurs des informations sur une question qui fait l'objet d'importantes discussions et négociations entre l'Union européenne et les pays du Maghreb. Il présente les résultats d'une enquête menée auprès de 65 immigrants sub-sahariens au Maroc, et donne des informations sur la législation et la politique en matière d'immigration en France, en Italie, au Maroc, en Espagne et dans l'Union européenne.

#### **Séminaire belge sur les migrants hautement qualifiés (2002)**

Ce séminaire, qui a eu lieu en mai 2002 à Bruxelles et était intitulé « Brain drain, brain gain or brain transfer ? » (Fuite, gain ou transferts de cerveaux ?), était organisé par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, l'Université catholique de Louvain et le Conseil inter-universitaire flamand. Les participants ont évalué l'ampleur du problème de la « fuite des cerveaux » ; ils ont étudié comment les pays d'origine y font face, comment les pays de destination peuvent aider les pays d'origine qui perdent leurs compétences et comment les pays d'accueil peuvent utiliser au mieux ces talents qui viennent s'installer chez eux.

#### **Amélioration de la gestion de la politique des migrations, notamment en ce qui concerne les migrations clandestines de main-d'œuvre (2002) – Thaïlande.**

Le gouvernement de la Thaïlande, le BIT et l'OIM ont conjointement fourni des services de conseil sur la politique des migrations. Ils ont notamment établi un important rapport de conseil sur la gestion des migrations, basé sur la pratique internationale, une analyse du marché du travail thaïlandais face aux travailleurs migrants, et des études de cas détaillées sur des secteurs d'activité qui dépendent des travailleurs migrants. Le rapport a recommandé une politique à long terme en matière de migration de main-d'œuvre, l'égalité de traitement des travailleurs migrants et le respect de leurs droits, la coopération avec les partenaires sociaux et les pays d'origine, ainsi que des mesures visant à réduire, à long terme, la dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre immigrée, notamment au moyen de restructurations industrielles.

### **Services de conseil en matière d'emploi à l'étranger (2002) – Népal**

Le BIT et le DFID ont conseillé le Népal, en septembre 2002, sur des services en matière de migration, dans le prolongement de l'exercice de PRSP entrepris auparavant par le BIT<sup>1</sup>. Cette activité avait été précédée par l'établissement d'un bilan de la situation au Népal en matière d'emploi étranger. Elle a notamment inclus des consultations avec l'ensemble des principales parties prenantes et l'établissement d'un rapport suggérant un certain nombre d'améliorations des politiques et procédures de migration.

### **Séminaire tripartite sur l'emploi à l'étranger (2002) – Mongolie**

Ce séminaire, tenu en novembre 2002, a montré l'importance croissante des migrations à l'étranger pour l'économie de la Mongolie et a révélé que la protection des travailleurs mongols à l'étranger était source de préoccupations. Il avait pour but l'acquisition, par les mandants locaux, de capacités de gestion des politiques de migration à l'étranger et de promotion de l'emploi à l'étranger par la fourniture d'informations et par une formation aussi bien aux questions de migrations internationales et régionales qu'à la protection des travailleurs migrants. Le séminaire a permis de faire des recommandations sur la formulation de la politique de l'emploi à l'étranger, sur la prise de décisions dans ce domaine et sur le développement de la gestion de l'emploi à l'étranger, notamment au moyen de la délivrance d'autorisations.

### **Services de conseil sur la localisation de la main-d'œuvre (2002) – Bahreïn**

MIGRANT a contribué à la préparation des rapports intitulés « Emploi, protection sociale et dialogue social : un cadre politique intégré pour la promotion du travail décent à Bahreïn » et « L'intégration des travailleurs nationaux sur le marché de l'emploi à Bahreïn » présentés au Forum conjoint BIT/ministère du travail tenu en mars 2003 sur le thème « Stratégies pour le développement du marché du travail à Bahreïn – Perspective pour un avenir meilleur ». Le Service a également participé au programme-pilote du BIT sur le travail décent.

### **Les employées de maison immigrées à Bahreïn et au Liban**

Deux rapports mettent en évidence les pratiques et structures qui constituent les principales causes de la vulnérabilité des employées de maison immigrées à Bahreïn et au Liban. Ils proposent de nouvelles approches pour régler ce problème. Ils visent à regrouper les décideurs politiques et les autres parties prenantes afin de trouver des solutions pratiques pour améliorer la protection et les conditions de travail des employées de maison immigrées.

### **L'« Initiative du BIT pour une politique de gestion des migrations en Afrique »**

La migration de main-d'œuvre est une question de plus en plus importante pour l'accélération de l'intégration et du développement régional dans tous les projets d'intégration (sous)régionaux africains (CEMAC, COMESA, CAE, CEDEAO et CDA). Dans la région, cette question à la fois politique, sociale et liée aux droits de l'homme occupe aujourd'hui le devant de la scène. C'est la raison pour laquelle le BIT a lancé en 2002 son Initiative pour une politique de gestion des migrations en Afrique, dans le but de faciliter les activités d'acquisition de capacités et les activités de coopération technique avec les gouvernements africains et les organisations sociales partenaires. L'Initiative facilitera également l'élaboration cohérente d'une politique, d'une législation et d'une pratique nationales et régionales visant à réglementer la migration de main-d'œuvre à des fins de développement et d'intégration.

Des cadres complets de politique de migration de main-d'œuvre ont été mis au point par les partenaires tripartites pour l'Afrique du Sud et australe, sous la forme de séminaires de formation, de campagnes en faveur de la ratification des normes de l'OIT et d'autres normes internationales sur les travailleurs migrants, et d'une coopération entre le BIT, la CEMAC et la CDA. Des réunions et cours sous-régionaux et tripartites sur l'acquisition de capacités et l'élaboration des politiques ont été organisés avec succès pour l'Afrique australe (Pretoria, 2002) et l'Afrique centrale (Douala, 2003) ; le BIT a contribué à l'organisation de conférences intergouvernementales sur l'acquisition de capacités en Afrique orientale et occidentale, et a mis sur pied un programme de recherche et d'élaboration de politiques avec plusieurs pays d'Afrique occidentale.

### **Migration de main-d'œuvre et développement en Afrique occidentale (2002-2003)**

Ce projet a pour but de contribuer au développement durable et à l'emploi productif en Afrique occidentale par des formes organisées et mutuellement bénéfiques de migration de main-d'œuvre. Les problèmes de migration à résoudre sont une fréquence élevée de migration clandestine, y compris la contrebande et le trafic d'être humains, le manque de protection et l'exploitation des travailleurs migrants, les obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre, les insuffisances de la gestion administrative et institutionnelle des migrations, la perte de capital humain due à l'émigration de travailleurs hautement qualifiés et la mauvaise qualité des statistiques sur les migrations.

<sup>1</sup> BIT (2002). Le travail décent pour réduire la pauvreté: une contribution du BIT au PRSP au Népal, Genève, Bureau international du Travail.



# SafeWork

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/index.htm>

**PROTECTION DES TRAVAILLEURS**  
Programme focal sur le travail sans risques (programme sur la sécurité et la santé dans le travail et l'environnement)

## La sécurité au travail pour tous

Chaque année plus de deux millions de personnes décèdent d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont un grand nombre pourraient être évités, souvent par des mesures de prévention peu onéreuses et extrêmement efficaces. Le Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) a pour but de s'assurer de la sécurité de tout travail pour celui qui l'exerce. Bien que SafeWork mette beaucoup l'accent sur l'élaboration de politiques et de programmes de prévention qui protègent les travailleurs employés dans des professions et des secteurs dangereux, ainsi que les travailleurs les plus vulnérables, il a pour objectif de placer la santé et la sécurité pour tous les travailleurs au nombre des priorités de la communauté internationale. La sensibilisation au fait que de nombreux décès et maladies dus au travail peuvent être évités par la prévention figure parmi les problèmes les plus urgents, de même que l'adoption d'une approche intégrée, comprenant notamment les aspects non traditionnels de la santé et de l'hygiène du travail, au nombre desquels la drogue, l'alcool, le stress et le VIH/SIDA.

### Systèmes de gestion en matière de sécurité et de santé au travail

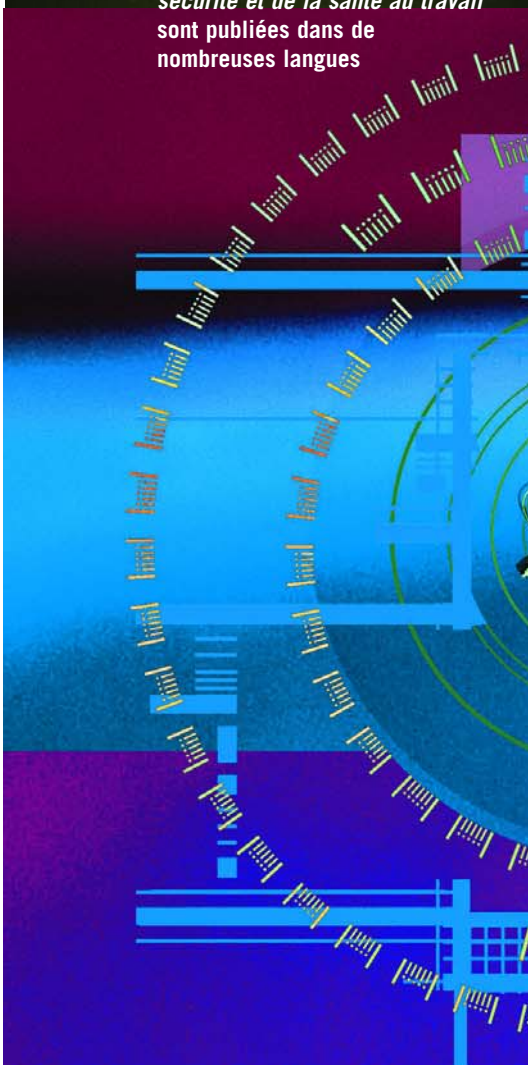
Pour améliorer la santé et l'hygiène dans les entreprises du monde entier, SafeWork a publié les Directives du BIT sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001). ILO-OSH 2001 fournit de grandes orientations, au niveau de l'entreprise, pour une approche systématique de l'amélioration de la santé et de l'hygiène. L'approche basée sur les systèmes de gestion encourage la participation des employeurs et des travailleurs à la mise au point d'activités débouchant sur des améliorations à la fois concrètes et permanentes dans l'entreprise. En janvier 2003, ces directives avaient déjà été traduites en chinois, tchèque, allemand, hébreu, hindi, japonais, coréen, malais, russe, thaï et vietnamien. Leur traduction en bulgare, finnois et portugais est en cours. Les directives conseillent également la mise en place d'un cadre national pour la promotion des systèmes de gestion en matière de sécurité et de santé au travail. Ce type de cadre a déjà été institué en Chine et en Allemagne, et de nombreux autres pays sont en train de le créer ou de réviser leurs directives et systèmes en vigueur à la lumière de ILO-OSH 2001. Les systèmes de gestion en matière de sécurité et santé au travail vont donc continuer à être intégrés dans les systèmes nationaux correspondants, où sein desquels ils constitueront un instrument à la fois pratique et puissant. SafeWork et ses spécialistes des équipes consultatives multidisciplinaires du BIT continuent de collaborer avec les mandants du BIT pour une utilisation efficace des directives au niveau national et à celui de l'entreprise.

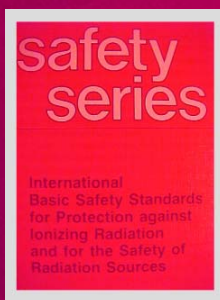
### L'approche intégrée

L'une des principales activités de SafeWork liées au domaine normatif est la création et la promotion d'une approche intégrée des normes internationales sous la forme de Conventions et Recommandations. Dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, ces dernières sont adoptées par l'OIT conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du BIT à sa 279<sup>e</sup> session (novembre 2000). L'approche intégrée a pour but d'augmenter la cohérence, la pertinence et l'impact des normes internationales du travail. Il s'agit de rechercher parmi les mandants de l'OIT un consensus sur un plan d'action dans des domaines spécifiques concernant non seulement les normes – Conventions et Recommandations – mais aussi d'autres types d'instruments tels que les codes de pratique, les activités de promotion, la coopération technique et la diffusion de l'information. Le Conseil d'administration a choisi la sécurité et la santé au travail comme premier domaine d'application de cette approche et les a inscrites à l'ordre du jour de la 91<sup>e</sup> session (2003) de la Conférence internationale du Travail. Le débat général sera basé sur un examen des questions d'actualité en matière de sécurité et santé au travail, et notamment des résultats d'une enquête sur la législation et la pratique nationales dans



Les Directives du BIT sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail sont publiées dans de nombreuses langues





Directives édictées conjointement par le BIT et l'Agence internationale de l'énergie atomique



Une bouilloire bon marché qui a fondu à cause d'une prise « piratée ».



Les résultats de la Conférence de Berlin peuvent être obtenus sur CD ROM en s'adressant à SafeWork.



Une partie du matériel pédagogique pour les cours SOLVE.



Discussion de groupe lors d'un cours SOLVE au Cap, en Afrique du Sud.

les pays membres, ainsi que sur l'impact et la pertinence des activités en matière de normes ou liées aux normes de l'OIT. Les 103 réponses des pays membres ont permis de recueillir de précieux renseignements sur ces sujets. Le débat général devrait déboucher sur l'adoption d'un plan d'action en ce qui concerne les activités futures du BIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

### La santé au travail

Les coûts d'une mauvaise gestion de la santé et de l'hygiène du travail sont en grande partie liés à la santé. Certaines des activités les plus importantes de SafeWork en la matière concernent les maladies respiratoires, le secteur de la démolition des navires et les radiations.

La lutte contre des maladies fortement invalidantes telles que la silicose, l'asbestose et la pneumoconiose des travailleurs du secteur du charbon est un exemple spectaculaire des activités de prévention dans lesquelles s'est engagé SafeWork afin de protéger les travailleurs qui exercent les professions les plus dangereuses. Le Programme mondial conjoint BIT/OIM pour l'élimination de la silicose aide les pays à mettre sur pied des programmes d'action nationaux. Ce type de programme a été créé avec succès en Inde, au Brésil, en Chine, en Russie, en Thaïlande et au Vietnam. La nouvelle classification internationale de l'OIT des radiographies des pneumoconioses (2000) renforcera les systèmes nationaux de surveillance de la santé. Les cours et séminaires de formation organisés par SafeWork permettront d'améliorer les compétences des médecins du travail en matière de détection précoce de la maladie. La 10<sup>e</sup> Conférence internationale de l'OIT sur les maladies respiratoires professionnelles (mai 2005, Beijing) permettra de renforcer les partenariats et d'intensifier les actions engagées dans ce domaine.

La démolition des vieux navires est un aspect négatif majeur de la mondialisation. Les risques qu'elle implique pour la santé et l'environnement sont encore exacerbés par l'absence de directives internationales ou nationales. Les travailleurs du secteur de la démolition des navires exercent une activité professionnelle extrêmement dangereuse, dans laquelle on relève un taux élevé d'accidents, de lésions et de décès. En collaboration avec l'OIM et la Convention de Bâle (PNUE), le BIT a lancé une campagne mondiale visant à remédier à cette situation. Le projet de Directives sur la santé et l'hygiène du travail dans le secteur de la démolition des navires sera révisé pour adoption par la réunion d'experts tripartite de l'OIT en mai 2003, et des projets de coopération technique permettront de fournir une assistance directe aux pays concernés. Le PNUD finance un projet connexe au Bangladesh. **Il est possible d'obtenir de plus amples informations sur le site [www.ilo.org/safework/shipbreaking](http://www.ilo.org/safework/shipbreaking)**

Selon un rapport du Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques (UNSCEAR), en 2000, le nombre des travailleurs suivis pour un exposition à des radiations ionisantes pouvait être estimé à 11 millions. Les normes de sécurité de base internationales pour la protection contre les radiations ionisantes et pour la sécurité des sources de radiation, édictées dans un document dont la publication a été cofinancée par le BIT, prévoient un système de protection contre les radiations, et leurs dispositions en matière d'exposition professionnelle constituent l'un de leurs volets les plus importants.

Des orientations en ce qui concerne l'application des dispositions de ces normes dans le domaine de la protection professionnelle sont fournies dans trois Guides sur la sécurité, qui se complètent mutuellement et ont été mis au point conjointement par l'Agence internationale de l'énergie atomique et le BIT. Ces guides décrivent les implications des normes aussi bien pour les employeurs dans l'exercice de leurs principales responsabilités (par exemple la mise sur pied de programmes bien conçus de protection contre les radiations) que pour les travailleurs (par exemple l'utilisation des dispositifs de surveillance des radiations qui leur sont fournis).

La Convention n°115 de l'OIT joue un rôle complémentaire important dans la protection des radiations, mais il conviendrait de déployer davantage d'efforts pour qu'elle soit ratifiée et appliquée par un plus grand nombre de pays.

### Inspection du travail

Pour s'assurer que les conditions de travail prescrites dans le cadre des activités de réglementation de l'OIT (et par les réglementations nationales) sont bien appliquées, il faut pouvoir disposer de services d'inspection du travail efficaces. En Europe, plus particulièrement, le BIT s'occupe de la surveillance du marché, ce qui permet d'éviter que des produits dangereux et nocifs ne parviennent sur le marché, en les éliminant à la source. La surveillance du marché contribue directement à la prévention des accidents et des maladies, ainsi que des pertes de temps associées, pour le travailleur comme pour les machines ; elle constitue une importante mesure de prévention qui permet de protéger la santé et la sécurité, l'environnement et les consommateurs.

Jusqu'à présent, il n'y a eu que peu de communication et aucune harmonisation entre les autorités de surveillance du marché, qui sont souvent décentralisées. A une conférence BIT/UE, en 2002, à Berlin, 450 participants de 30 pays, y compris tous les Etats candidats à l'adhésion, ainsi que la Chine et la Russie, ont discuté de la meilleure façon de procéder à une surveillance du marché de haute qualité, à l'échelle européenne et mondiale, pour s'assurer que les produits sont sûrs dans le contexte de l'accroissement de la mondialisation et de la poursuite de la libéralisation des échanges commerciaux. Une nouvelle plate-forme de communication basée sur Internet (ICSMS) vient d'être présentée. Elle permettra de s'assurer que les autorités chargées de la surveillance du marché peuvent intervenir de façon simultanée, dans l'ensemble d'une zone prédéterminée, contre des produits jugés dangereux. Si la base de données est correctement exploitée, la sécurité des produits sans bureaucratie deviendra une réalité pour les pouvoirs publics, les entreprises, les travailleurs et les consommateurs – et ce moyennant un simple clic de souris d'ordinateur.

### Problèmes psychosociaux

L'unité de promotion de la santé de SafeWork s'occupe des aspects non traditionnels de la sécurité et de la santé au travail. Un programme éducatif, « Traiter les problèmes psychosociaux liés à la santé au travail » (SOLVE) fournit aux cadres des outils de gestion cycliques leur permettant d'élaborer ou adapter une politique des postes de travail compatible avec les objectifs de l'organisation ou de l'entreprise et qui incorpore d'importants éléments liés à la santé et à l'hygiène du travail. Ces éléments comprennent entre autres, mais pas exclusivement, les aspects psychosociaux. Tous les cours SOLVE montrent de quelle façon le stress, la violence, le tabac, l'alcool, la drogue et le VIH/SIDA sont en étroite relation les uns avec les autres, et comment ils ont, considérés collectivement, un impact synergique négatif sur la santé et le bien-être des travailleurs, de leur famille et de la communauté, ainsi que sur les lieux de travail.

SOLVE has been taught in France, India, Italy, Malaysia, Namibia, South Africa and the United States. Its courses are now being introduced into French-speaking Africa, the Philippines, Thailand and Greece and it has been translated into French and Thai, with Italian currently underway. **For more information: [www.ilo.org/safework/solve](http://www.ilo.org/safework/solve).**

## Le réseau des centres du CIS

Le CIS est le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail du Secteur de la protection sociale. Aujourd'hui, 129 institutions, dans le monde entier, fournissent des informations sur la façon de rendre le lieu de travail plus sûr et plus sain. Elles constituent le réseau des centres nationaux de collaboration du CIS. Leur activité ne consiste pas seulement à fournir à la main-d'œuvre de leur propre pays des informations sur la sécurité et l'hygiène du travail : ces institutions partagent également leurs informations nationales avec les autres membres du réseau et avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le CIS et son réseau de centres ont été initialement créés vers la fin des années 1950 afin d'aider les spécialistes de la sécurité et de l'hygiène du travail à trouver des informations pertinentes. Les recherches dans les publications prenaient tellement de temps que les gens étaient prêts à payer pour une base de données de références et ont donc contribué à couvrir certains frais du CIS. Les centres initiaux fournissaient des informations pour la base de données bibliographiques du CIS, qui servait de catalogue des sources d'information nationales sur la sécurité et l'hygiène du travail. Comme les bibliothèques et les services d'information eux-mêmes, les centres étaient également des «services» d'information pour des questions ne nécessitant pas de recherches bibliographiques. Les spécialistes de l'information au niveau national étaient et sont toujours les mieux placés pour trouver et transmettre les textes les plus importants. Aujourd'hui, l'accessibilité, pour tous, d'informations sur Internet peut être perçue comme menaçante pour le modèle de financement du CIS ; or l'énorme volume et la mauvaise organisation de ces informations redonnent au contraire une nouvelle valeur au CIS et à ses compétences particulières dans le domaine de l'extraction d'informations essentielles, et rendent d'autant plus utile la très bonne connaissance qu'ont les centres du CIS de leurs ressources nationales.

Initialement développé en Europe, le réseau des centres s'est élargi aux Amériques, à l'Asie et à l'Australie au début des années 1960. Il a commencé à intégrer des centres en Afrique en 1972. On peut trouver la liste complète des 129 membres sur le site web du site, à l'adresse :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/about/centres/index.htm>.

Etant donné que chaque pays traite différemment, au niveau national, les questions de sécurité et d'hygiène du travail, les institutions identifiées comme centres du CIS sont très diverses. Une proportion élevée de ces centres est associée à des gouvernements nationaux, et la plupart du temps dépendent du ministère du travail. Mais il peut aussi s'agir d'une bibliothèque desservant l'ensemble du ministère, ou d'une subdivision spécifique telle que l'inspection des usines ou un institut de recherche. Il n'est pas rare que les questions de sécurité et d'hygiène du travail relèvent du ministère de la santé, et cela se reflète aussi dans le réseau. Les centres non gouvernementaux comprennent des établissements universitaires, des conseils nationaux pour la sécurité, des organisations patronales ou syndicales et des mutuelles d'assurance.

L'un des facteurs qui font la force de ce réseau est le soutien que les centres établis de longue date apportent aux nouveaux membres. Plusieurs centres européens accueillent des collègues d'autres pays pour des stages dont la durée peut aller de quelques jours à quelques semaines ; ils les aident à actualiser leurs connaissances sur les sources d'information existantes et leur gestion. Le CIS ne dispose pas d'un budget propre pour contribuer à financer les visites d'étude des membres du personnel des centres dont les ressources sont très limitées. Mais il a toujours pu, et encore récemment, mobiliser à cet effet les ressources de la coopération technique.

Le réseau de centres s'est forgé sa propre identité et a acquis une dynamique indépendante. Le signe le plus évident de cette indépendance est le bulletin d'information de ces centres. Rédigé par le centre national du Royaume-Uni, il est largement diffusé par courrier électronique et une édition sur papier est produite et diffusée par Prevent, le centre national belge. Le portail des centres du CIS sur Internet est hébergé par le Centre canadien de sécurité et d'hygiène du travail, qui lui apporte également un appui technique. Lorsque les informations sur un pays sont déjà accessibles sur Internet, le portail (<http://www.ciscentres.org>) constitue un point d'entrée très pratique. Lorsque au contraire on ne trouve que peu de choses sur un pays dans Internet, le site [ciscentres.org](http://www.ciscentres.org) est un lieu où l'on peut présenter des informations au monde entier. Le portail n'existe que depuis quelques mois, si bien que pour un grand nombre de pays, les informations que l'on y trouve sont seulement regroupées sous la forme d'une synthèse. Mais le moteur de recherche dont le site est équipé peut amener les utilisateurs sur un nombre considérable de pages des sites nationaux, même s'ils ne sont pas directement liés à une page-portail.

Cette indépendance est possible parce que les centres font preuve de beaucoup de dévouement et d'enthousiasme, et parce que le réseau est solide et durable ; c'est là une source de fierté et de grande satisfaction à la fois pour le Secteur et pour le BIT tout entier.

Le Programme du BIT sur le VIH/SIDA, lancé il y a deux ans, est axé sur les besoins croissants de ses mandants ; il a pour but d'apporter une solution efficace au problème du SIDA dans le monde du travail ; il recherche et fait connaître des exemples de mesures prises sur le lieu de travail.

Le BIT s'efforce, entre autres activités, d'entrer en contact et de collaborer avec :

- les conseils nationaux de lutte contre le SIDA au sein desquels ne siège aucun représentant du monde du travail ;
- les stratégies nationales de lutte contre le SIDA sans section spéciale pour les mesures à prendre sur le lieu de travail ;
- les ministères du travail qui transmettent au ministère de la santé toute question liée au SIDA ;
- les employeurs qui affirment qu'il est trop onéreux de mettre en place un programme de lutte contre le SIDA ;
- les syndicats qui ne considèrent pas le SIDA comme un problème lié au travail...

Nous avons constaté que :

- le lieu de travail est l'un des endroits les plus appropriés pour sensibiliser les gens au VIH et faire de la prévention, y compris au moyen de l'enseignement mutuel (par les collègues) ;
- les politiques appliquées sur le lieu de travail sont un puissant instrument pour lutter contre le déni des droits et la discrimination ;
- lorsque les partenaires sociaux jouent un rôle moteur dans ce domaine, les questions liées au SIDA peuvent être prises en compte avec un degré de priorité nettement plus élevé par les gouvernements, les organisations communautaires et le grand public ;
- des mesures simples peuvent atténuer l'impact du SIDA sur le lieu de travail et en réduire le coût ;
- les soins et l'appui fournis sur le lieu de travail peuvent être efficaces.

Le Code de pratique du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail établit une norme – il fixe des principes directeurs pour le lieu de travail et la politique nationale, et contient des directives pratiques pour la mise sur pied de programmes de prévention, la fourniture de soins et l'apport d'un soutien sur le lieu de travail. Il faut à présent l'appliquer. BIT/SIDA développe rapidement ses services de coopération technique et de conseil pour aider les partenaires tripartites à acquérir les capacités indispensables à la prise de mesures dans le cadre du Code et pour contribuer efficacement à l'action nationale de lutte contre le SIDA.

Le Code a été traduit dans plus de 20 langues et il est en vigueur dans 42 pays. Pour compléter et orienter son application, le BIT a publié un manuel de formation : « Application du Code de pratique du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail : manuel d'enseignement et de formation ». Ces deux instruments permettront aux mandants d'obtenir les moyens d'agir, renforceront leur contribution à la lutte nationale contre l'épidémie, encourageront et favoriseront l'élaboration de politiques ciblées et efficaces au niveau de l'entreprise. Le manuel met l'accent sur les activités pratiques permettant d'aider les utilisateurs à appliquer le Code aux plans stratégiques et aux politiques et programmes d'action sur le lieu de travail adoptés au niveau national.

Les bureaux extérieurs du BIT et les équipes consultatives multidisciplinaires favorisent et appuient également l'action des partenaires

tripartites au niveau des pays dans toutes les régions – cela va de conseils sur la réforme des lois, de l'assurance et de la sécurité sociale, à la formation des inspecteurs du travail et à des projets sous-régionaux pour les travailleurs migrants et les travailleurs itinérants.

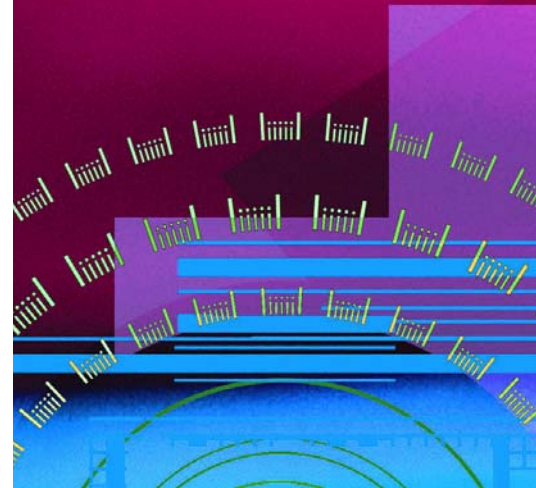
Le BIT a également renforcé ses liens avec l'Initiative mondiale pour la santé du Forum économique mondial, le Pacte mondial, la Global Business Coalition on HIV/AIDS, et l'Initiative « Le SIDA sur le lieu de travail » de l'Université de Harvard – ainsi qu'avec diverses organisations nationales d'employeurs et de travailleurs – pour faire en sorte que le SIDA bénéficie d'un degré de priorité plus élevé dans le monde des affaires et du travail, et pour promouvoir et soutenir l'action entreprise sur le lieu de travail. Le Directeur général du BIT a pris part à d'importantes consultations sur le VIH/SIDA au cours du Forum de Davos de cette année, et BIT/SIDA est en train de préparer des documents pour les sommets régionaux du Forum économique mondial.

Le traitement devient une question de plus en plus préoccupante pour les employeurs et les travailleurs, ainsi que pour les gouvernements. Les décisions relatives à la fourniture des soins, notamment le traitement antirétroviral, sont prises dans un double contexte d'inquiétudes croissantes quant aux conséquences humaines et socio-économiques de l'épidémie, mais aussi de nouvelles perspectives ouvertes par l'abaissement du prix des médicaments et l'augmentation des ressources affectées à la lutte contre le VIH/SIDA. Des efforts concertés sont déployés pour obtenir davantage de fonds au moyen de mécanismes de financement tels que les programmes multinationaux de lutte contre le SIDA de la Banque mondiale, et le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le BIT officialisera sous peu sa collaboration avec le Fonds mondial.

Pour améliorer les connaissances sur l'impact de l'épidémie et s'assurer que les services de conseil politique du BIT sont bien ciblés et pertinents, des travaux de recherche sur la politique à adopter en ce qui concerne les implications du VIH/SIDA pour le travail et l'emploi et les conséquences de l'élaboration de cette politique aux niveaux macroéconomique et de l'entreprise sont en cours.

L'analyse de ce que l'on peut considérer comme des bonnes pratiques, le partage de l'expérience acquise et la traduction de cette expérience en directives pratiques figurent parmi les principales fonctions de BIT/SIDA. C'est ce que nous demandent nos mandants, c'est ce pour quoi ils sont prêts à payer et c'est ce que nous pouvons offrir. C'est ainsi qu'en décembre 2003 sera organisée, au BIT, une réunion tripartite interrégionale sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes sur le lieu de travail. Les résultats de cette réunion seront publiés en 2004, dans un rapport de grande portée.

Le Directeur général a exprimé sa satisfaction quant aux résultats obtenus par BIT/SIDA, et pour développer la capacité du programme, a annoncé l'apport de ressources supplémentaires, notamment pour les coordinateurs VIH/SIDA et les spécialistes à plein temps.



Le réseau du Pacte mondial, initiative conjointe Nations Unies/BIT, a pour but de permettre à toutes les parties prenantes d'acquies les capacités qui leur sont nécessaires pour contribuer aux activités de prévention, aux campagnes de sensibilisation, à la fourniture des soins, du soutien et du traitement contre le VIH/SIDA. Il encourage l'utilisation du Code de pratique du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail et du manuel d'application qui l'accompagne, ainsi que les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et les projets de partenariats dans ce domaine. Un débat sur la politique en la matière a eu lieu les 12 et 13 mai 2003 à Genève, dans le cadre du Pacte mondial. Cette importante réunion, entièrement organisée par BIT/SIDA, a bénéficié de la participation d'un grand nombre des principaux intervenants tripartites et constitue une étape supplémentaire dans l'implication de toutes les parties concernées dans la lutte contre le VIH/SIDA : les gouvernements, les entreprises et la société civile, avec les Nations Unies comme facilitateur.

### **La Fiducie sociale mondiale (The Global Social Trust)**

La Fiducie sociale mondiale, créée par le Service international financier et actuariel du BIT (ILO-FACTS) établit une interconnexion entre les niveaux mondial, national et communautaire de financement de la sécurité sociale. Elle s'inspire des conclusions et recommandations de la 89<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail qui a réaffirmé l'engagement de l'OIT à élargir la couverture de la sécurité sociale et améliorer la gouvernance, le financement et l'administration des programmes de sécurité sociale. La Conférence a demandé l'adoption d'approches novatrices en matière de sécurité sociale, pour aider les travailleurs du secteur informel de l'économie à s'intégrer dans le secteur formel. En novembre 2002, le Conseil d'administration du BIT a autorisé le lancement d'une étude-pilote sur l'établissement d'un lien entre un donateur et un pays récipiendaire.

### **Le projet-pilote Luxembourg-Namibie**

La Fiducie sociale mondiale sera mise à l'épreuve dans le cadre d'un projet-pilote de « jumelage » entre des donateurs et des bénéficiaires au Luxembourg et en Namibie. Le Conseil économique et social tripartite du Luxembourg a officiellement indiqué qu'il était prêt à se lancer dans ce projet ; la première mesure consistera à créer une ONG chargée de recouvrer les contributions volontaires. En Namibie, le projet comprendra la création, à titre d'essai, d'une allocation de maintien du revenu familial venant compléter les prestations du régime public universel d'allocations familiales en vigueur. Cette nouvelle allocation sera une prestation de base en espèces payée aux enfants et aux survivants dont les parents/conjoints sont handicapés ou décédés. Le projet a donc pour but d'aider les plus pauvres et d'atténuer les effets économiques négatifs que subissent les familles touchées par le VIH/SIDA. Il est prévu que dans le cadre du projet, des contributeurs volontaires, au Luxembourg, financeront le paiement des prestations à quelque 4000 personnes pendant 5 ans. La supervision du projet sera financée de façon séparée.

### **ILO-FACTS ...**

Le Service financier et actuariel du BIT intervient au niveau international pour fournir des évaluations et des conseils sur la situation financière des systèmes et régimes de sécurité sociale. Il dispense des conseils et apporte une assistance en matière de réforme, de planification et d'analyse des régimes de sécurité sociale ; il a pour but de renforcer la gouvernance et la gestion financières des régimes de protection sociale, d'améliorer la capacité de fournir une protection à un nombre de gens plus élevé, et d'améliorer et diversifier les prestations. Dans le cadre de ses exercices de « budgétisation sociale », ILO-FACTS fournit des conseils quantitatifs sur l'intégration d'une protection sociale suffisante ou améliorée aux politiques nationales de développement social et économique.

L'Argentine n'est que l'un des 25 pays qui travaillent avec ILO-FACTS. Dans le cadre de ce projet, priorité a été accordée à l'aide à apporter au gouvernement afin qu'il mette au point un outil de gestion des effets de sa crise économique majeure de 2001 – en modélisant l'évolution financière des recettes et dépenses sociales. Cet exercice urgent de budgétisation sociale, entrepris en collaboration avec le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, a permis d'évaluer, pour le gouvernement central, tout au long de la crise et au-delà (2001-2007), les coûts et engagements du système de financement en vigueur ainsi que ceux des prestations de protection sociale d'urgence.

### **Le coût de la sécurité sociale**

Les enquêtes sur le coût de la sécurité sociale que le BIT a périodiquement effectuées entre 1949 et 1993 sont une source irremplaçable de données comparatives dans ce domaine. Des informations sur les recettes et les dépenses de la sécurité sociale ont été recouvrées dans le cadre de la Convention de l'OIT n°102 concernant la sécurité sociale (norme minimum)(1952) et des

Recommandations Nos 67 (1944) et 69 (1944) de l'OIT. SOC/FAS envisage de relancer cette série.

Une récente collaboration entre le BIT et le Système de recherches et d'archives EURODATA du Centre de Manheim pour la recherche sociale européenne a permis de présenter en données agrégées les résultats de ces enquêtes sur les régimes de protection sociale de 25 pays d'Europe occidentale et orientale, ce qui correspond à presque un demi-siècle d'histoire de la protection sociale. On peut consulter ces données en ligne, par un lien sur le site du BIT, à l'adresse

<http://mirror/public/english/protection/socfas/research/intros.htm>

or directly at:

<http://www.mzes.uni-mannheim.de/eurodata/coss19491993/>

### Formation d'experts en gouvernance financière

Dans le cadre de son initiative QUA TRAIN (formation quantitative), SOC/FAS s'est associé en 2001 avec l'Université de Maastricht pour mettre sur pied un programme de préparation d'un Masters en financement de la protection sociale.

Le cours a été mis au point et est dispensé conjointement par la Faculté de sciences économiques et de gestion des entreprises et par des experts financiers et des actuaires du BIT. Le programme est approuvé et appuyé par la Banque mondiale et le FMI. Le PNUD, l'OMS et l'OCDE siègent au Conseil consultatif.

Ce cours de un an, unique au monde, enseigne la protection sociale et le financement de la protection sociale aux experts des institutions de sécurité sociale, des compagnies d'assurance, des gouvernements, des instituts de recherche et des cabinets de consultants. Il forme des cadres nationaux qui occuperont des postes à responsabilité au sein des régimes nationaux de protection sociale de leur propre pays. Ces cadres spécialisés sont indispensables au maintien de l'équilibre financier des régimes de protection sociale – équilibre qui pour ces régimes est la seule façon de fournir des prestations de sécurité sociale adéquates afin d'atténuer et éviter la pauvreté.

Après une première année avec 12 étudiants, qui ont obtenu leur diplôme en 2002, vingt étudiants venus de différents continents suivent à présent ce cours, entré dans sa deuxième année d'existence. Les inscriptions sont ouvertes pour 2003/2004 et en mars 2003, 120 candidats s'étaient déjà fait connaître pour 25 places disponibles.

## Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous

L'un des principaux défis que le Secteur de la protection sociale et le BIT se doivent de relever en 2003 est la réussite du lancement de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Aujourd'hui, seule une personne sur cinq dans le monde bénéficie d'une couverture suffisante par la sécurité sociale, et environ la moitié de la population mondiale n'a absolument aucune protection sociale.

En juin 2001, à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont parvenus à un nouveau consensus sur la sécurité sociale. Ils sont convenus qu'il faut accorder la plus haute priorité aux « politiques et initiatives qui permettraient de faire bénéficier de la sécurité sociale ceux qui ne sont pas couverts par les régimes en vigueur ». La Conférence a donc proposé « le lancement d'une grande campagne afin

<http://www.ilo.org/public/french/protection/socsec/pol/index.htm>

### SÉCURITÉ SOCIALE

Le service politiques et développement de la sécurité sociale



de promouvoir l'extension de la couverture de la sécurité sociale ». Cette demande a été réitérée et renforcée à la 90<sup>e</sup> session, en juin 2002.

La campagne mondiale est également une réponse directe à la demande des régions qui souhaitent pouvoir disposer d'instruments concrets et pratiques pour élargir la couverture de la sécurité sociale. Elle représente un volet essentiel de la stratégie du travail décent et de l'action engagée pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation. Elle est étroitement coordonnée avec la promotion des droits des travailleurs, la création d'emplois productifs et de qualité et le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Essentiellement axée sur les travailleurs du secteur informel de l'économie et sur les groupes vulnérables, la campagne constitue une importante contribution à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi qu'à la promotion de l'égalité entre les sexes. Le Bureau international du Travail a conçu une campagne mondiale ayant pour objectif général d'étendre la sécurité sociale à ceux qui ne sont pas couverts et de garantir l'accès de tous aux soins de santé et à la sécurité du revenu. La stratégie de la campagne se compose de trois éléments complémentaires :

**Amélioration des connaissances générales en matière de sécurité sociale :**

- La conduite de travaux de recherche sur l'extension de la sécurité sociale ;
- Le recueil d'informations sur les meilleures pratiques dans le monde ;
- L'amélioration de la connaissance des besoins non encore satisfaits en matière de sécurité sociale ;
- La mise au point de nouveaux dispositifs permettant d'aider les travailleurs du secteur informel de l'économie ;
- L'établissement de directives sur l'extension de la sécurité sociale.

**Améliorations concrètes de la couverture par la sécurité sociale :**

Le BIT a lancé des projets d'assistance technique dans le domaine de la sécurité sociale dans plus de 30 pays. Ces activités sont essentiellement axées sur :

- L'établissement d'un diagnostic des besoins non satisfaits en matière de sécurité sociale, et la recherche des moyens de satisfaire ces besoins ;
- La formation et les discussions de politique générale avec les parties prenantes ;
- Le renforcement des institutions et du dialogue social ;
- L'élaboration et l'application de plans d'action ;
- La création de réseaux de particuliers et d'institutions favorables à ces activités ;
- Le suivi et l'évaluation des résultats.

**Sensibilisation et mobilisation des principaux acteurs :**

- Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs ;
- Les institutions de sécurité sociale et les organisations de la société civile ;
- Les organisations internationales et les gouvernements donateurs.

La campagne mondiale sur la sécurité sociale pour tous constitue un cadre général pour l'ensemble des activités du Bureau dans le domaine de la sécurité sociale. Elle permettra de mieux cibler l'action engagée dans ce domaine et de renforcer sa cohérence et son efficacité. Des initiatives régionales ou sous-régionales seront lancées en fonction des demandes spécifiques, des ressources disponibles et des capacités de mobilisation existantes (par exemple l'initiative conjointe avec l'Organisation panaméricaine de la santé sur l'extension de l'assurance maladie en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Le nouveau consensus tripartite obtenu en juin 2001 constitue pour le BIT une excellente occasion de promouvoir la sécurité sociale au niveau international et de parvenir à des résultats concrets en termes d'extension de la couverture. La campagne mondiale est un instrument novateur pour établir des partenariats et pour fournir aux Etats membres et aux mandants l'assistance dont ils ont besoin afin d'améliorer de façon significative l'application de la couverture de la sécurité sociale aux groupes actuellement exclus.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**E-mail: [socpol@ilo.org](mailto:socpol@ilo.org)**

**<http://www.ilo.org/coverage4a1>**

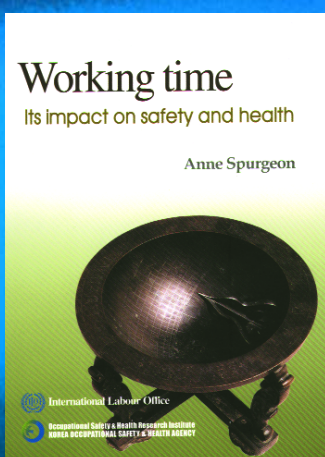


<http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/index.htm>

**PROTECTION DES TRAVAILLEURS**  
Le service des conditions de travail



**Nouvelle publication sur  
le temps de travail**



**1** Une circulaire (Série 2, N° 235) a été publiée le 20 janvier 2003 pour informer les fonctionnaires de ce changement.

### **De CONDIT à TRAVAIL : nouvelle mission, nouveau sigle**

L'ancien Service des conditions de travail (CONDIT) a été réorganisé de manière à inclure les questions liées aux salaires et aux revenus. Cela permettra de faire en sorte que les différents aspects du travail décent dans l'entreprise (conditions de travail, temps de travail, travail et famille, salaires et autres aspects des conditions d'emploi) soient traités avec cohérence. Le nouveau sigle du nouveau Programme des conditions de travail et d'emploi est TRAVAIL<sup>1</sup>.

### **Coopération technique**

TRAVAIL gère un projet de deux ans et de 1 US\$ million en Haïti dont l'objet est l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'assemblage de vêtements. Ce projet est financé par le ministère du travail des Etats-Unis.

Les allégations de conditions de travail au-dessous des normes acceptables, entre autres, dissuadent les investisseurs et les acheteurs potentiels de marchandises haïtiennes de faire des affaires avec Haïti, pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Le secteur de l'assemblage de vêtements, qui à son apogée, dans les années 1980, employait près de 100 000 travailleurs, n'en emploie sans doute plus que 10 000. La logique du projet est que si des allégations de conditions de travail médiocres dans le secteur de l'assemblage de vêtements font obstacle à de nouveaux investissements en Haïti, l'on pourrait peut-être faire en sorte, en améliorant ces conditions, que les investisseurs étrangers reviennent et qu'ils créent de nouveaux emplois, tout en faisant bénéficier la main-d'oeuvre de meilleures conditions de travail.

En Haïti comme dans de nombreux autres pays, les locaux des usines du secteur de l'habillement sont souvent trop chauds, poussiéreux, mal ventilés et insuffisamment éclairés. Des améliorations sont également nécessaires dans d'autres endroits, notamment les toilettes, les vestiaires et les cafétérias, ainsi que dans les domaines de la manutention de matériaux, du stockage, de l'agencement des pièces, de la prévention des incendies et autres. Grâce à l'assistance technique et à la formation fournies dans le cadre de ce projet du BIT, certaines usines sont déjà en train de planifier ces améliorations ou d'y procéder. L'assistance technique et la formation ont été basées sur l'approche dite « WISE » du BIT (Work Improvements in Small Enterprises – Amélioration du travail dans les petites entreprises), testée avec succès à plusieurs reprises, qui permet de trouver des idées simples, pratiques et peu coûteuses d'amélioration des conditions de travail, ce qui contribue dans le même temps au relèvement du niveau de productivité des entreprises. Le projet a aidé chacune des entreprises participantes à évaluer ses conditions de travail, à analyser en détail les besoins de formation existants et à établir un plan d'amélioration. Une formation à l'amélioration des conditions de travail a été dispensée à des propriétaires, des directeurs et des cadres d'entreprises ; elle le sera aussi aux infirmières qui travaillent sur le terrain. En complément de l'assistance fournie aux usines d'habillement, une formation sera également dispensée à des représentants syndicaux haïtiens et au ministère du travail et des affaires sociales. Le principal interlocuteur haïtien est l'Association des industries haïtienne ; le ministère du travail et des affaires sociales et les syndicats jouent un rôle de soutien.

Le projet arrivera à son terme en juin 2003, avec un dernier séminaire consacré à l'examen des améliorations effectuées dans le secteur de l'assemblage des vêtements en Haïti et à des discussions sur la façon dont on pourrait rendre durable le processus d'amélioration.

## Salaires

TRAVAIL a effectué des études comparatives sur les salaires minimum dans les pays du Maghreb, dont les résultats seront examinés lors d'une conférence sous-régionale sur les salaires minimum organisée fin 2003 au Maroc. L'Égypte, la Jamahiriya libyenne et la Mauritanie ont été invitées en qualité d'observateurs.

Les types d'organisation du temps de travail étant devenus très divers, les effets de cette évolution sur les travailleurs suscitent des préoccupations croissantes. Pour mieux connaître ces effets, un rapport détaillé, intitulé *Le temps de travail : son impact sur la sécurité et la santé*, a été publié en mars 2003 en collaboration avec l'Institut de recherche sur la sécurité et la santé au travail de Corée. Rédigé par le Dr Anne Spurgeon (Université de Birmingham), ce rapport contient un résumé concis et systématique des résultats empiriques obtenus quant à la façon dont l'organisation du temps de travail affecte la santé physique et l'état psychologique des travailleurs, et quant à ses effets sur les accidents du travail. Des stratégies d'intervention visant à renforcer la sécurité et la santé des travailleurs sont également présentées dans ce document ; elles permettront aux entreprises d'identifier les dangers potentiels sur le lieu de travail, d'évaluer les risques associés, et de trouver des solutions appropriées, spécifiquement adaptées à chaque situation.

**Des exemplaires du rapport peuvent être obtenus auprès du Programme des conditions de travail et d'emploi (Tél: +41-22-799-6754 ou par e-mail: travail@ilo.org).**

## Les régions: la protection sociale en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique

La protection sociale est un besoin de base et elle est reconnue comme un droit de l'homme fondamental. Or seul un nombre limité de travailleurs ont accès à ses prestations. Les pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ne font pas exception à cette règle. La proportion de la main-d'œuvre couverte par le régime national de sécurité sociale n'est que de 19% en Indonésie, 28% aux Philippines et 65% à Fidji. L'extension de la sécurité sociale aux travailleurs non protégés, notamment ceux qui travaillent dans l'économie non structurée, est le problème le plus important à résoudre dans cette sous-région.

Une caractéristique particulièrement marquante de cette sous-région est son ordonnance dispersée – non seulement géographiquement mais aussi politiquement. En l'absence d'une couverture universelle par le gouvernement, un certain nombre de communautés et de groupes organisés ont volontairement créé des mutuelles pour fournir différentes formes d'assistance en fonction des besoins de leurs membres. Dans ce contexte, le principal problème, pour atteindre la couverture universelle, est de savoir comment harmoniser l'approche nationale qui consiste à accroître la participation aux régimes de sécurité sociale nationaux, avec l'approche « par la base » qui consiste à soutenir les communautés locales et les groupes organisés. En d'autres termes, comment devrait-on définir la responsabilité de l'Etat et les rôles des communautés locales ou des groupes organisés dans les activités de complément à ce qu'apporte l'Etat ? Ces questions reviennent constamment au premier plan – implicitement ou explicitement – dans les activités spécifiques suivantes :

■ En Indonésie, un projet d'assistance technique, « Restructuration du régime de sécurité sociale en Indonésie » a été mené au terme de sa première phase (élaboration de la politique). Dix rapports sur ce projet ont été résumés dans une publication volumineuse, « Social security and coverage for all – issues and options » (Sécurité sociale et couverture universelle – problèmes et options)(BIT, Djakarta). Dans une première étape de l'application grandeur nature de ces recommandations politiques, le BIT fournit une assistance technique au Groupe d'experts présidentiel sur la préparation d'un cadre conceptuel et d'un projet de loi relatifs à l'instauration du régime national de sécurité sociale.

■ Aux Philippines, un projet-pilote, « Extension de la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel de l'économie », a été mis en oeuvre par le ministère du travail et de l'emploi, en collaboration avec le régime de sécurité sociale et la Caisse d'épargne des Philippines. Dans cinq villes-pilotes, 1700 travailleurs du secteur informel de l'économie sont immatriculés comme membres du régime de sécurité sociale, dans le régime dit « avec facilité de paiement ». Un deuxième projet est le projet BIT/STEP sur « L'extension de la sécurité sociale par l'intermédiaire de micro-régimes d'assurance pour les travailleuses du secteur informel de l'économie. ». Dans le cadre de ce projet, une étude de cas a été réalisée sur les régimes d'assurance maladie communautaires, et des travaux de recherche ont été menés sur la façon dont ces régimes peuvent améliorer l'accès des femmes en répondant aux besoins en matière de soins de maternité ou de soins obstétricaux. Le projet comprenait également un séminaire national sur une « Approche sexospécifique de l'égalité entre les sexes de l'extension de la protection sociale aux Philippines » (voir photo).

■ Dans les pays du Pacifique Sud, plusieurs activités majeures sont en cours, telles qu'une étude de faisabilité sur l'instauration de l'assurance maladie et le remaniement du régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles à Fidji. Tonga est également en train de mettre sur pied un nouveau régime national de prestations de retraite.

Ces activités ont été (et continueront à être) intégrées dans le Programme d'action national pour le travail décent des pays de la sous-région. Elles constituent un volet essentiel des efforts déployés par le BIT pour réaliser pleinement l'Agenda du Travail décent.

**Bureau international du Travail**

**UNITÉ D'APPUI À LA GESTION  
SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE**

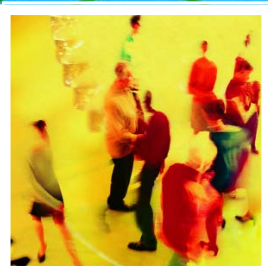
**4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse**

**Edprotect@ilo.org**

**Tel: (+ 41 22) 799 69 60**

**Fax: (+ 41 22) 799 63 18**

**Site web: <http://www.ilo.org/public/french/protection>**



**ISBN 92-2-214203-9**